



LE CONGÉ DE COMPASSION

**AYEZ À CŒUR LE BIEN-ÊTRE
DE VOS EMPLOYÉS.**

Une protection incluse avec la garantie d'assurance salaire de longue durée
offerte par Humania Assurance.

 **HUMANIA**
ASSURANCE^{MD}

Pourquoi le congé de compassion ?

Aujourd'hui, l'assurance salaire de longue durée revêt une importance capitale dans les régimes d'assurance collective. Cette garantie protège la sécurité financière de vos employés en cas d'invalidité. Mais si l'un d'entre eux doit s'absenter pour prendre soin d'un proche gravement malade ou blessé, quelle protection lui offrez-vous ?

Un employé confronté à une blessure grave, à la maladie, à la perte d'autonomie ou encore à la fin de vie de son conjoint ou de son enfant subit un stress émotionnel, mental et financier dévastateur. Il est beaucoup plus à risque de succomber à l'épuisement et de tomber en invalidité.

Comme employeur, vous subissez ces contrecoups. Les régimes collectifs traditionnels n'offrent pas de solutions concrètes à ce type de situation.

Humania Assurance innove en incluant le congé de compassion à même la garantie d'assurance salaire de longue durée, pour laquelle elle est réputée.



51 % des aidants naturels prenant soin de leur enfant rapportent plusieurs signes de détresse psychologique.

Source : Statistique Canada.

Le congé de compassion, c'est quoi ?

- La possibilité de s'absenter temporairement du travail pour prendre soin d'un proche ;
- Un paiement mensuel jusqu'à 12 mois lors d'un arrêt de travail dû à une condition médicale grave d'un conjoint ou d'un enfant nécessitant des soins particuliers importants ;
- Une prestation qui offre les mêmes montants de protection après le même délai d'attente que l'assurance salaire de longue durée ;
- Une prestation qui complète les différents programmes du gouvernement fédéral.

EXEMPLES

Un cancer avec espérance de vie de moins de 12 mois

=



congé de compassion accepté*

Un diagnostic de perte d'autonomie permanente

=



congé de compassion accepté*

Des allergies, peu importe le degré

=



congé de compassion non accepté*

* Se référer aux conditions d'admissibilité.

En tant qu'employeur, cette protection vous permet :

D'APPORTER UN RÉEL BÉNÉFICE À VOTRE ENTREPRISE

- Un facteur d'attraction et de rétention pour vos employés;
- Une solution de différenciation clé par rapport à vos concurrents;
- La création d'une marque employeur encore plus forte;
- La prévention de l'invalidité d'un adhérent.

DE FACILITER VOTRE GESTION FINANCIÈRE

Le recours au congé de compassion réduit les coûts directs et indirects de l'absentéisme au travail et de l'épuisement professionnel :

- Moins de départs en épuisement de longue durée;
- Moins d'absences aléatoires et non planifiées;
- Moins d'impacts collatéraux sur les collègues;
- Moins de perte de productivité;
- Moins de réclamations de santé du proche aidant;
- Une meilleure politique de ressources humaines au sein de votre entreprise;
- Une meilleure gestion des horaires de travail;
- Une meilleure qualité de service pour votre clientèle.



Un travailleur actif qui aide un proche atteint du cancer subit **une baisse de productivité** de 22,9 %*.



36 % des jeunes aidants disent **arriver en retard au travail**, devoir **partir plus tôt** ou **prendre congé** pour veiller à leurs responsabilités d'aidants*.

« La conjointe de Pierre est en soins palliatifs à la suite d'une longue lutte contre le cancer. Il lui aurait été extrêmement difficile de gérer ses émotions et ses responsabilités professionnelles. Le congé de compassion donne maintenant à Pierre la possibilité de s'absenter temporairement du travail pour accompagner sa conjointe en fin de vie, tout en s'occupant de son enfant. Cette aide financière a contribué à éviter une invalidité, ce qui aurait été beaucoup plus dommageable pour lui et son employeur. »



Permettez à vos employés de s'absenter du travail au bon moment, pour qu'ils puissent y retourner plus rapidement.

Parce que vous avez à cœur le bien-être de vos employés.



Pour en savoir plus ou pour obtenir une soumission, parlez-en à **votre conseiller en assurance collective.**

UNE INNOVATION



compassion.humania.ca